

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°37/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 22 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Eugénie **GARCIA**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Christine **TROUBA**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Lydia **CHAREF**, M. Grégory **SOULLIAERT**, Mme Sandra **PEYRE**, M. Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, MM. Esmail **BOUBAKEUR**, Esteban **SERRANO**, Mme Marie-Jeanne **CLAPIER**, M. Fabio **ZUCCARI**, Mme Mélanie **TOBBA**, M. Ahmet **OZGUN**.

Procurations : Mme Chorig **MIRZAYAN** (pouvoir à Mme Pauline **BON**).

M. Esteban **SERRANO** a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : TERRITOIRES 38 GROUPE ELEGIA – DESIGNATION D'UN DELEGUE.

Exposé du Maire.

Nous vous rappelons que la Commune est actionnaire de la société Territoires 38 Groupe ELEGIA, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'Administrateur au Conseil d'Administration.

De ce fait, la Commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Générale spéciale des Collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales intervenues en mars 2026, il convient de procéder à la désignation de notre représentant au sein de Territoires 38 Groupe ELEGIA.

Nous vous proposons la candidature de Jean-Louis ANDREU.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Désigne Monsieur Jean-Louis ANDREU pour assurer la représentation de la Commune de Pont de Chéruy au sein de l'assemblée générale des actionnaires de TERRITOIRES 38, en qualité de porteur des actions.

☞ Précise que Monsieur Jean-Louis ANDREU pourra être amené à candidater comme représentant de l'assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration et accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de Territoires 38.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 23 avril 2026

Le Maire,

